Cabinet Mosselmans & Associés

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

SYNDICAT NATIONAL DES SCENES PUBLIQUES
SNSP
Hôtel de Massa
38 rue du Faubourg Saint Jacques
75014 PARIS

commissaire
aux comptes

13, Avenue de la Magalone 13009 MARSEILLE
Tél : 04 96 20 36 70 Fax : 04 96 20 36 80 Contact : contact@cabinet-mosselmans.com

SYNDICAT NATIONAL DES SCENES PUBLIQUES

SNSP
Hôtel de Massa
38 rue du Faubourg Saint Jacques
75014 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux sociétaires,

I-Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Extraordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SYNDICAT NATIONAL DES SCENES PUBLIQUES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II-Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III -Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous n'avons pas à porter à votre connaissance d'appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

IV-Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V-Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

VI-Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

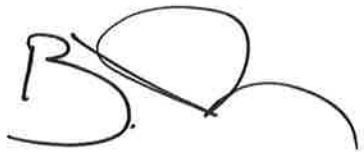
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

.

Fait à Marseille, le 9 mars 2018

Pour la SAS CABINET MOSSELMANS & ASSOCIES

Boris MOSSELMANS
Commissaire aux Comptes



S.N.S.P.

Bilan

CABINET MOSSELMANS & ASSOCIES
commissaire aux comptes
Siret : 41510617800049

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	24 479,41	24 465,78	13,63	390,91	- 377
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	15 219,67	11 987,16	3 232,51	4 012,71	- 780
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuile					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	**39 699,08**	**36 452,94**	**3 246,14**	**4 403,62**	**- 1 157**
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	65,40		65,40	1 346,01	- 1 281
. Organismes sociaux	70,95		70,95		71
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	52 681,25		52 681,25	51 218,23	1 463
Valeurs mobilières de placement	51 636,50		51 636,50	51 636,50	
Disponibilités	424 192,58		424 192,58	408 477,06	15 716
Charges constatées d'avance	10 727,76		10 727,76	5 210,99	5 517
TOTAL (II)	**539 374,44**		**539 374,44**	**517 888,79**	**21 486**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**579 073,52**	**36 452,94**	**542 620,58**	**522 292,41**	**20 328**

CABINET MOSSELMANS & ASSOCIES
commissaire aux comptes
Siret : 41510617800048

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	33 238,92	33 238,92	
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	415 884,97	414 698,40	1 187
. Résultat de l'exercice	19 346,36	1 186,57	18 160
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	**468 470,25**	**449 123,89**	**19 346**
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	27 510,62	25 026,60	2 484
Autres		180,00	- 180
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**74 150,33**	**73 168,52**	**982**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**542 620,58**	**522 292,41**	**20 328**
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

CABINET MOSSELMANS & ASSOCIES
commissaire aux comptes
Siret : 41510617800049

S.N.S.P.

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Montants nets produits d'expl.						
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Dons						
Cotisations			235 290,75	225 066,03	10 225	4,54
Legs et donations						
Produits liés à des financements réglementaires						
Autres produits			86 215,67	83 937,11	2 279	2,71
Reprise de provisions			3 236,00		3 236	N/S
Transfert de charges			4 148,33	1 922,93	2 225	115,73
Sous-total des autres produits d'exploitation			**328 890,75**	**310 926,07**	**17 965**	**5,78**
Total des produits d'exploitation (I)			**328 890,75**	**310 926,07**	**17 965**	**5,78**
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)			23 040,00	23 040,00		0,00
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			1 630,24	2 320,82	- 691	-29,76
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			**1 630,24**	**2 320,82**	**- 691**	**-29,76**
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)						
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			**353 560,99**	**336 286,89**	**17 274**	**5,14**
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			**353 560,99**	**336 286,89**	**17 274**	**5,14**
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises et de matières premières						
Variation de stock marchandises et matières premières						
Autres achats non stockés			794,20	658,26	136	20,65
Services extérieurs			66 465,31	71 536,39	- 5 071	-7,09
Autres services extérieurs			57 177,96	64 176,07	- 6 998	-10,90
Impôts, taxes et versements assimilés			2 304,63	1 997,44	307	15,38
Salaires et traitements			140 023,27	131 815,97	8 207	6,23
Charges sociales			60 949,58	56 485,74	4 464	7,90
Autres charges de personnels						

CABINET MOSSELMANS & ASSOCIES
commissaire aux comptes
Siret : 41510617800049

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Subventions accordées par l'association						

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Dotations aux amortissements	3 926,68	3 956,65	- 30	-0,76
Dotations aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	2 468,00	0,75	2 467	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	**334 109,63**	**333 863,27**	**246**	**0,07**
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		1 049,93	- 1 050	-100
Sur opérations en capital		71,12	- 71	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)		**1 121,05**	**- 1 121**	**-100**
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	105,00	116,00	- 11	-9,48
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	**334 214,63**	**335 100,32**	**- 886**	**-0,26**
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	**19 346,36**	**1 186,57**	**18 160**	**N/S**
TOTAL GENERAL	**353 560,99**	**336 286,89**	**17 274**	**5,14**

Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Personnel bénévole				
Total				

CABINET MOSSELMANS & ASSOCIES
commissaire aux comptes
Siret : 41510617800049

S.N.S.P.

Annexes Légales

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 542 620,58 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 19 346,36 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

CABINET MOSSELMANS & ASSOCIES
commissaire aux comptes
Siret : 41510617800049